



AIN⁰¹
le Département



PLAN SÉNIORS

Chiffres clés

- 23,4 % des habitants de l'Ain ont 60 ans ou plus (26 % en France) en 2018.
- 8 % ont 75 ans ou plus (9,3 % au niveau national).
- 12 073 personnes âgées étaient bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de l'aide ménagère départementale et de l'aide sociale à l'hébergement fin 2021.
- 70 millions de dépenses de fonctionnement pour les personnes âgées et 33 millions de recettes de fonctionnement.

Département de l'Ain
DGA Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 3001
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr



Magali Nesme,
directrice Autonomie



Marie-Audrey Velaidomestry,
chargée de mission gérontologie / handicap

COMMENT PRÉSERVER L'AUTONOMIE DES SENIORS AU MAXIMUM

4 axes pour des actions concrètes

Les actions concrètes du deuxième plan seniors s'articulent autour de quatre axes. Ce plan est mené en étroite concertation avec l'Agence régionale de santé et les associations et structures de l'Ain.

PAR BÉNÉDICTE LIMON

L'État et le Département s'est appuyé sur une démarche participative et un cabinet extérieur pour élaborer son deuxième plan seniors. 1 700 personnes, soit 1 % des Aindinois de plus de 60 ans, ont répondu à un questionnaire d'évaluation sur le premier plan. Quatre groupes de travail ont été constitués avec chacun une quinzaine de partenaires pour déterminer les actions de terrain à continuer ou à lancer. Car « rien ne serait possible sans un travail en étroite concertation avec les partenaires comme l'Agence régionale de santé », soulignent Magali Nesme, directrice de l'Autonomie, et Marie-Audrey Velaidomestry, chargée de mission gérontologie / handicap au Département de l'Ain.

1 • FAVORISER LE BIEN VIEILLIR À DOMICILE

- » Favoriser la prévention de la perte d'autonomie
- » Améliorer l'attractivité et la coordination des acteurs participant au maintien à domicile
- » Proposer des plans d'aides au plus près des besoins
- » Favoriser la mobilité des seniors
- » Soutenir l'aidant, déterminant dans le maintien à domicile
- » Favoriser le maintien du lien social et l'accès aux loisirs
- » Favoriser et améliorer l'accès aux soins des seniors

2 • TRANSFORMER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

- » Penser l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de demain
- » Promouvoir les Maisons d'accueil et de résidence pour personnes âgées et les résidences autonomie
- » Poursuivre le développement de l'habitat partagé et inclusif
- » Penser et structurer l'accueil familial

3 • AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DES SENIORS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- » Poursuivre le renforcement du rôle de guichet unique des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC)
- » Réaliser de "l'aller-vers" en terme de communication pour faciliter l'appropriation des dispositifs
- » Simplifier la communication à destination des seniors
- » Faciliter la communication et la coordination entre les acteurs du territoire

4 • RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ATTEINTS DE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

- » Mener un travail de sensibilisation et de déstigmatisation autour de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées
- » Diversifier et adapter l'offre d'accueil et d'hébergement
- » Améliorer la prise en charge des seniors atteints de ces maladies
- » Soutenir les aidants ■

23,4 % des habitants de l'Ain ont 60 ans ou plus (26 % en France) en 2018.

BIEN VIEILLIR EN RESTANT CHEZ SOI

Un 2^e plan seniors pour 2023-2028

Martine Tabouret, vice-présidente déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées) du Département, dresse un bilan du premier plan seniors du Département alors que les élus lancent en décembre 2022 un nouveau plan seniors pour la période 2023-2028.

QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS QUE LE DÉPARTEMENT TIRE DE SON PREMIER PLAN SENIORS ?

Le premier plan seniors 2016-2022 a, bien sûr, permis de valoriser les actions déjà en place mais surtout de mettre l'accent sur les besoins de la population senior aindinoise et d'initier des démarches sur des sujets aussi essentiels que l'aide aux aidants, par exemple. Les acteurs sont unanimes sur la nécessité et la pertinence de poursuivre la mise en œuvre de ce plan. Le second plan vient ainsi en continuité du premier sans créer de rupture. Il va permettre d'accentuer les efforts sur

des actions pas ou insuffisamment développées jusqu'à présent, je pense à l'habitat inclusif ou à la prise en compte des maladies neurodégénératives.

DE NOMBREUX AINDINOIS SEMBLENT ENCORE MÉCONNAÎTRE LES DISPOSITIFS DÉJÀ EXISTANTS EN FAVEUR DES SENIORS, LE DÉPARTEMENT N'A-T-IL PAS UN RÔLE À JOUER FACE À CE CONSTAT ?

Le bilan du premier plan seniors a effectivement mis en exergue le manque d'informations des seniors sur les différents dispositifs existants. Les structures et leurs actions sont nombreuses mais méconnues. Face à ce constat, le Département souhaite jouer pleinement son rôle de fédérateur afin de donner plus de lisibilité aux différentes actions vers les personnes âgées. Un axe du nouveau plan est ainsi dédié à l'amélioration de l'information et de la communication auprès des seniors. Pour cela, il est notamment prévu de poursuivre le renforcement du rôle de guichet unique des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC). Autre mesure, la volonté de développer « l'aller vers » en termes de communication afin de faciliter l'appropriation des dispositifs. Il y a un réel enjeu à ce niveau.



QUELS SONT LES MOYENS QUE LE DÉPARTEMENT SE DONNE POUR FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?

L'Ain connaît une croissance démographique bien plus rapide qu'à l'échelle nationale. Paradoxalement, bien qu'étant un département jeune, la projection de population dans l'Ain fait ressortir un territoire avec un rythme de vieillissement soutenu. Dans ce contexte, le Département, en tant que chef de file des politiques de l'action sociale en faveur des personnes âgées, se doit de proposer aux habitants de l'Ain une politique à la fois ambitieuse, concrète et en adéquation avec le souhait de la population : bien vieillir en restant chez soi. Il s'agit donc, dans le cadre de ce nouveau plan, de développer les actions permettant d'obéir à ce souhait, mais également de faciliter le développement d'habitats inclusifs, tout en restant présent dans la restructuration des EHPAD. Que chacun ait une place où il est bien, telle est notre ambition ! Pour cela, c'est un budget estimé de 27 millions d'euros par an qui sera consacré à la mise en œuvre de ce nouveau plan. ■



Bien vieillir en restant chez soi : tel est le souhait formulé par les Aindinois. © Département de l'Ain

DES PLANS POUR ÊTRE PLUS EFFICACES

Après son plan seniors 2, le Département prépare actuellement le renouvellement d'un second plan handicap 2023/2028 avec la réalisation d'un bilan des actions du plan handicap 2017-2022 et d'un diagnostic permettant la rédaction du futur plan handicap. La démarche enclenchée est similaire à celle adoptée pour le renouvellement du plan seniors, à savoir la recherche d'un prestataire exécutant cette mission.